

Déplacements professionnels : le saviez-vous ?

- **1** accident mortel au travail sur 2 est un accident de la route.
- **77 jours** : c'est la durée moyenne d'un arrêt de travail pour un accident lié à un déplacement.
- **400 000 €** : c'est ce que coûte un accident mortel à une entreprise
- **4000 €** : c'est le coût moyen d'un accident de la route payé par l'Assurance Maladie Risques Professionnels
- **8 fois sur 10** recruter une personne, c'est aussi embaucher sa voiture
- **15%** c'est la part des transports dans le budget d'un ménage, après le logement (environ 25%) et avant l'alimentation (environ 13%).
- Parmi les **effets négatifs possibles** : accident de la route, fatigue, stress, troubles musculo-squelettiques, impact sur la satisfaction au travail, conciliation vie privée/vie professionnelle, risques psychosociaux, absentéisme, environnement quotidien (qualité de l'air, consommation d'énergie).

Sites
ressources
www.inrs.fr
www.ademe.fr

Les enjeux :

penser autrement la mobilité des salariés

Les distances domicile-travail s'accroissent, les temps de trajet sont de plus en plus longs... Les questions de mobilité sont donc devenues un enjeu essentiel des politiques de développement durable en associant des objectifs environnementaux et énergétiques, à des objectifs de santé au travail.

Les démarches de Mobilité Sûre et Durable amènent les entreprises à mieux appréhender la mobilité induite par leur activité et sont une opportunité pour améliorer les conditions de déplacement des salariés, donc leurs conditions de travail. Ces démarches privilégient le dialogue social, et constituent un projet fédérateur et citoyen, qui doit être porté par la direction et associer les représentants du personnel de l'entreprise. C'est un enjeu pour l'entreprise, les salariés et la société.

Pour aller plus loin

- 2 Chartes élaborées par les partenaires sociaux pour les entreprises : Prévenir le risque routier de mission (05/11/2003), Prévenir les accidents routiers de trajet (28/01/2004).
- Le Livre Blanc du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel :
<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/le-risque-routier/le-risque-routier.php>

La démarche de Mobilité Sûre et Durable

Un état d'esprit et un accompagnement au changement

C'est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise ou d'une Zone d'Activité : trajets domicile-travail et mission (salariés, visiteurs, prestataires, fournisseurs). Repenser les déplacements professionnels, c'est mener une réflexion globale considérant tous les impacts possibles de la mobilité (environnementaux, économiques et sociaux), en y intégrant les impératifs de sécurité et de santé au travail, comme par exemple la réduction du nombre de déplacements.

Une méthodologie précise de conduite de projet et d'amélioration continue

Une phase de préparation et de mobilisation :

- l'engagement des entreprises, des directions,
- des objectifs clairs et concertés,
- une équipe avec des moyens humains, financiers et d'actions,
- des vecteurs de communication,
- des indicateurs et des tableaux de bord diffusés.

Une phase de diagnostic :

- une étude de la zone, de l'accessibilité, des flux de déplacements,
- une analyse des accidents routiers,
- une enquête auprès des entreprises et des salariés.

Une phase d'actions :

- un plan d'actions concerté et partagé intégrant une évaluation des risques,
- des groupes de travail associant salariés et acteurs du territoire,
- des actions touchant l'organisation, les infrastructures, les personnes (salariés, visiteurs), les véhicules...

Une phase d'évaluation pérennisée par la mise à jour du Document Unique.

La Direction des Risques Professionnels de la CGSS vous aide à investir dans la Sécurité Santé au Travail de vos salariés

L'aide financière simplifiée (AFS) "Risque routier trajet", vous permet d'être aidé pour la réalisation de l'étude PDE/PDIE de votre entreprise.

Pour plus d'infos :

www.cgss-martinique.fr, top 5 "Risques professionnels", rubrique "Aides financières".

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique - Place d'Armes 97 210 Le Lamentin cedex 2 - tél. 05 96 66 76 19
e-mail : prevention972@cgss-martinique.fr
Site : www.cgss-martinique.fr

Direction des Risques Professionnels (CGSSM - mai 2013) X.B.



DIRECTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS



Le déplacement des salariés

un enjeu
de mobilité sûre
et durable pour
les entreprises



Prévenir ensemble les risques professionnels

11 propositions de la DRP de la CGSS Martinique pour prévenir le risque trajet domicile-travail

1 Concertation

Objectifs

Développer la concertation sur les conditions de déplacements domicile-travail :

- Entre employeurs et salariés
- Entre les acteurs du territoire (dialogue social territorial).

Bonnes Pratiques

- Impliquer les partenaires sociaux (CHSCT, DP)
- Dialoguer avec les collectivités territoriales (routes, éclairage, stationnements, espaces publics), les Autorités Organisatrices des Transports (transports en commun), les entreprises de services
- Participer à la concertation sur le Plan Local d'Urbanisme
- Organiser une manifestation ou des échanges de pratiques sur les déplacements dans la Zone d'Activité

2 Plan de déplacement d'entreprise (PDE)

Objectifs

Mettre en place une démarche cohérente et coordonnée pour réduire l'impact environnemental et le risque d'accident.

Bonnes Pratiques

- Intégrer la prévention du risque routier professionnel dans les PDE des entreprises : missions du chef de projet, enjeux, plan d'actions, enquêtes salariés
- Analyser les accidents de trajet et de mission dans les indicateurs du projet
- Rapprocher les fonctions concernées dans l'entreprise : RH, QSE, DD, logistique.

3 Organisation du travail

Objectifs

Aménager l'organisation du travail au sein des entreprises, pour limiter la nécessité des déplacements et réduire les contraintes horaires.

Bonnes Pratiques

- Mettre en place des horaires flexibles d'arrivée et de départ, ainsi que de pause déjeuner.
- Encadrer et mettre en oeuvre du télétravail, uniquement à temps partiel pour éviter le délitement du lien social.

4 Services à disposition des salariés

Objectifs

Favoriser le développement d'une offre de service de proximité.

Bonnes Pratiques

- Appuyer la mise en place de services, fixes ou mobiles : restauration, crèche, conciergerie d'entreprise (ex. pressing / laverie), entretien véhicule, sport, poste, banque, services administratifs, commerces...
- Mutualiser des services interentreprises : salles de réunion, visio/ audio/webconférence, haut débit.

5 Logement

Objectifs

Faciliter les possibilités de logement à proximité du lieu de travail.

Bonnes Pratiques

- Proposer des prêts à taux intéressants pour les salariés (1% logement, prévoyance)
- Passer des accords avec des bailleurs sociaux ou des agences immobilières pour faciliter l'accès des locations proches du travail (y compris de courte durée)
- Afficher dans l'entreprise, les locations disponibles aux alentours du site.
- Aider financièrement les salariés (déménagement, logement pour les précaires).

6 Organisation des trajets

Objectifs

Aider les salariés à mieux gérer leurs déplacements domicile-travail.

Bonnes Pratiques

- Connaître les besoins et les suggestions des salariés par enquête interne
- Sensibiliser au risques d'addictions et aux risques liés aux déplacements (voiture, deux roues motorisés, vélo)
- Informer sur :
 - les accès sécurisés : transports collectifs, voiture, marche à pied...
 - les conditions de circulation : état des routes, trafic, travaux, météo
 - les risques potentiels aux abords de l'entreprise
- Financer et organiser des services : navettes collectives, entretien et contrôle des véhicules, transport à la demande.
- Prendre en charge une partie de l'abonnement aux transports en commun, au-delà de la réglementation.

7 Covoiturage

Objectifs

Faciliter la mise en place d'un covoiturage en sécurité (sans organiser le covoiturage ni définir les itinéraires).

Bonnes Pratiques

- Prendre en compte les contraintes dues au covoiturage dans les horaires de travail
- Former à la conduite en sécurité
- Garantir le retour des salariés qui choisissent le covoiturage
- Prévoir des places de parking prioritaires pour le covoiturage

8 Deux-roues motorisés

Objectifs

Encourager un usage raisonné.

Bonnes Pratiques

- Sensibiliser aux risques liés à ce type de véhicule (conditions météo, horaires, parcours empruntés)
- Promouvoir d'autres modes de transport moins dangereux
- Inciter au port d'équipements de protection et à l'entretien régulier.
- Former à la conduite en sécurité.

9 Approche territoriale (PDIE)

Objectifs

Promouvoir les Plans de déplacement interentreprises (PDIE) dans les Zones d'Activité.

Bonnes Pratiques

- Identifier les besoins des salariés et les zones à risque
- Partager les bonnes pratiques entre entreprises d'une même Zone d'Activité
- Travailler avec l'aménageur ou le gestionnaire de la Zone d'Activité, sur la promotion des PDE/PDIE et la formation de relais d'information dans leurs structures.

10 Horaires atypiques

Objectifs

Aménager l'organisation du travail pour réduire les risques liés aux horaires atypiques (travail de nuit, 3x8, coupures longues, temps partiels).

Bonnes Pratiques

- Limiter si possible le recours aux horaires atypiques (privilégier la journée continue)
- Évaluer l'impact des horaires atypiques sur la santé et la sécurité des salariés
- Analyser les conditions de trajet de ces salariés et suivre la sinistralité
- Les sensibiliser au risque routier.

11 Salariés à statut précaire

Objectifs

Favoriser des déplacements sûrs pour les salariés à statut précaire (stagiaires, apprentis, intérimaires, CDD).

Bonnes Pratiques

- Favoriser la concertation entre les organismes de formation et l'entreprise d'accueil, entre les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices
- Prendre en compte les déplacements domicile-travail dans la politique d'accueil et de formation des nouveaux salariés
- Prendre en compte les risques induits par les horaires de travail
- Sensibiliser ces salariés au risque routier.



DIRECTION
DES RISQUES
PROFESSIONNELS



Caisse Générale de Sécurité sociale de la Martinique
Place d'Armes 97 210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 76 19
e-mail : prevention972@cgss-martinique.fr
Site web : www.cgss-martinique.fr